

**Alerte**  
**Communiqué à tous les éleveurs de porcs du Québec**  
**Déclaration de cas de deltacoronavirus porcin (DCVP)**

**État de la situation**

Déclaration de la maladie : L'EQSP tient à informer tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise du diagnostic de deltacoronavirus porcin (DCVP) dans un engraissement au Québec.

Situation géographique : L'élevage est situé dans la municipalité de Saint-Bernard en Beauce.

Description de la situation : L'éleveur a accepté de se déclarer à l'EQSP. L'enquête épidémiologique et les suivis de retraçage sont en cours. Le site est en autoquarantaine et des suivis seront faits auprès des fournisseurs de service concernés sur les mesures de biosécurité rehaussée à appliquer pour la poursuite des opérations à ce site. Des tests seront réalisés sur des sites en lien épidémiologique afin de mieux évaluer la situation.

Tous les éleveurs dans un rayon de 5 km du site infecté seront informés de la situation et appelés à la vigilance au niveau des signes cliniques de la maladie et de leur biosécurité.

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

**Importance de la maladie**

Le DCVP est une maladie émergente causée par un virus affectant le système digestif des porcs. Elle affecte les porcs de tout âge, mais ne se transmet pas aux autres espèces animales ni aux humains. Elle ne représente donc pas un risque pour la santé publique ni pour la salubrité des aliments.

**Signes cliniques**

- Truies : abattement, perte d'appétit, diarrhée aqueuse, vomissements et déshydratation. Présence de mortalité lors de cas plus sévère.  
Porcelets sous la mère (non sevrés) : moins affectés par la diarrhée que les truies, ils peuvent toutefois dépérir à la suite d'un allaitement insuffisant par les truies affectées.

**Transmission de la maladie**

- Par contact direct :
  - de porcs infectés.
- Par contact indirect :
  - quais de chargement/ déchargement;
  - véhicules de transport de porcs et matériel de manipulation des porcs et de nettoyage des remorques;
  - visiteurs (vêtements et chaussures);
  - ingrédients ou aliments pour porcs.

**Surveillance et déclaration**

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de DCVP, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire praticien pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'EQSP au **514-292-6165**. Celle-ci pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.

**Mesures de biosécurité**

Pour éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau, consulter la *Fiche d'information sur la DEP et le DCVP à l'intention des producteurs*. Celle-ci est en pièce jointe.